

# LINK 2024

Plan d'actionnariat réservé aux salariés

## AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE

**PÉRIODE DE RÉSERVATION :**  
**DU 6 AU 27 JUIN 2024**



Toute l'information sur le site  
[LINK.ENGIE.COM/2024](https://link.engie.com/2024)



**engie**

# LINK EN BREF

Période de réservation :  
Du 6 au 27 juin 2024

Link vous permet d'acquérir indirectement des actions ENGIE via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) LINK INTERNATIONAL, à des conditions privilégiées en contrepartie d'un blocage de 5 ans.

Comme en 2022, deux formules d'investissement vous sont proposées. Vous pouvez ainsi prendre part à Link 2024 en choisissant la ou les formules qui vous correspondent en fonction de vos attentes, de votre budget et de votre sensibilité au risque.

## ✓ LES 2 FORMULES EN 1 CLIN D'ŒIL !

	LINK MULTIPLE	LINK CLASSIC
Garantie de l'apport personnel en euro <sup>1</sup>	✓	✗ Risque de perte en capital
Rendement minimum garanti de l'apport personnel en euro	✓ 3 % par an	✗
Coefficient multiplicateur	✓ 24 <sup>2</sup>	✗
Abondement brut	✗	✓ 200 % jusqu'à 250 € Soit 500 € maximum
Prix de souscription d'une action	Prix de référence - 20 %	Prix de référence - 20 %
Bénéfice de la décote	✗ <sup>3</sup>	Gain calculé à partir du prix de référence - 20 %
Bénéfice des dividendes éventuels	✗ <sup>4</sup>	✓
Durée de blocage	5 ans	5 ans

Le FCPE LINK INTERNATIONAL est un FCPE de classification « investi en titres de l'Entreprise » (actions ENGIE). En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne.

<sup>1</sup> Cette garantie porte sur la valeur en euros de votre apport personnel. Une fois convertie en devise avec laquelle vous participez à Link 2024, elle pourrait ne pas vous permettre de récupérer 100 % de votre apport personnel dans votre devise locale.

<sup>2</sup> Si l'évolution du cours de l'action ENGIE par rapport au prix de référence est favorable, vous recevrez un gain égal à 24 fois la hausse moyenne protégée de l'action ENGIE (plus d'informations en page 6).

<sup>3</sup> Dans le cadre du calcul des gains éventuels, vous renoncez au bénéfice de la décote, la hausse étant calculée à partir du prix de référence et non du prix de souscription.

<sup>4</sup> Dans le cadre du calcul des gains éventuels, vous renoncez au bénéfice des dividendes.

## Deux formules : Link Multiple et Link Classique



### ✓ QUEL EST LE PRIX D'UNE ACTION ?

**Le prix est inconnu au moment où vous effectuez votre réservation.**

Vous investissez un montant en devise du pays dans lequel l'offre vous est faite. Le nombre de parts que vous détiendrez dans le FCPE LINK INTERNATIONAL sera déterminé en fonction du prix de souscription ainsi que du taux de change (utilisé pour convertir votre investissement en euros).

La date de fixation du prix de souscription d'une action est prévue le 23 septembre 2024. Après cette date, vous aurez la possibilité d'annuler l'intégralité de votre réservation par formule pendant la période prévue à cet effet.

**Le prix de souscription est égal au prix de référence auquel on applique une décote de 20 %.**

Dans le cadre du calcul des gains éventuels de la formule Link Multiple, vous renoncez au bénéfice de la décote.

Le prix de référence est égal à la moyenne arithmétique des cours moyens de l'action ENGIE pondérés par les volumes échangés sur le marché Euronext Paris (*Volume-Weighted Average Price*) au cours des 20 séances de bourse du 26 août au 20 septembre 2024 inclus.

### ✓ UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS

Votre investissement est bloqué **5 ans**, soit jusqu'au 6 novembre 2029 inclus.

Il existe néanmoins **des cas de débloqué anticipé** (prévus par la loi, listés dans le PEGI et dans le supplément local propre à votre pays disponible sur le site <https://link.engie.com/2024>).

#### **Attention :**

L'action ENGIE étant cotée en euros à la bourse de Paris, pendant la durée de votre placement, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur de votre investissement exprimé dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur de votre investissement exprimé dans votre devise diminuera. Toutefois, la matérialisation de la fluctuation du taux de change n'aura lieu qu'au moment du rachat de vos parts, par application du taux de change du moment.

# LINK MULTIPLE

**EN PARTICIPANT À LINK MULTIPLE, VOUS DÉTIENDREZ DES PARTS DU COMPARTIMENT « LINK MULTIPLE INT 2024 » DU FCPE LINK INTERNATIONAL.**



## ✓ EN PARTICIPANT À LINK MULTIPLE, VOUS PROFITEZ :

### ■ De la garantie de votre apport personnel en euros

Vous avez la garantie<sup>5</sup> à l'échéance ou en cas de déblocage anticipé de récupérer 100 % de votre apport personnel en euros.

### ■ D'un rendement minimum garanti de 3 % par an capitalisé sur votre apport personnel en euros

Quelle que soit l'évolution du cours de l'action ENGIE, vous avez l'assurance de bénéficier d'un rendement minimum de 3 % par an capitalisé sur votre apport personnel en euros.

### ■ Ou d'un gain plus élevé que le rendement minimum garanti, si l'évolution du cours de l'action ENGIE est favorable

Si l'évolution du cours de l'action ENGIE par rapport au prix de référence est favorable, vous recevrez un gain égal à 24 fois la hausse moyenne protégée de l'action ENGIE<sup>6</sup>.

**Ce gain vous sera versé à la place du rendement minimum de 3 % par an, s'il s'avère supérieur.**

Apport personnel garanti  
Rendement minimum garanti de 3 %

<sup>5</sup> Sauf dans certains cas exceptionnels tels que décrits dans les Termes et Conditions de participation à Link 2024.

<sup>6</sup> Il est à noter qu'en cas de dividende majoré perçu par le compartiment « LINK MULTIPLE INT 2024 », vous bénéficierez d'une amélioration de la performance à la sortie.

# Votre investissement bloqué 5 ans<sup>7</sup>

## ✓ QUELLES SONT LES CONTREPARTIES DE LINK MULTIPLE ?

En contrepartie de la garantie et du multiple, vous renoncez :

- aux **dividendes éventuels**<sup>8</sup> ;
- au bénéfice de la **décote de 20 %** : votre gain à la sortie sera calculé à partir du prix de référence et non du prix de souscription (prix de référence décoté de 20 %). Vous ne bénéficierez donc pas de la décote dans le calcul de la performance éventuelle de l'action ;
- à **une partie de la hausse éventuelle du cours de l'action ENGIE** à la sortie : la performance étant calculée sur la base de la hausse moyenne protégée du cours de l'action ENGIE constatée pendant la période de blocage et non sur le cours de l'action à la sortie.

**Votre investissement est bloqué 5 ans, soit jusqu'au 6 novembre 2029 inclus, sauf en cas de déblocage anticipé.**

La valeur de votre investissement dépendra également de la fluctuation du taux de change entre l'euro et votre devise et pourra varier à la hausse comme à la baisse.

## ✓ COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Au début de l'opération**, selon le montant de votre apport personnel converti en euros, un nombre de parts de FCPE vous sera attribué en fonction du prix de souscription d'une action.
- **À compter de la date de la réalisation de l'opération (prévue le 7 novembre 2024)**, le cours de l'action ENGIE sera relevé une fois par mois, le 25<sup>ème</sup> jour calendaire du mois concerné (et si ce jour n'est pas un jour de bourse ou un jour ouvré en France, le jour de bourse ouvré suivant cette date), jusqu'à l'échéance des cinq années de blocage, soit 60 relevés. Ces 60 relevés permettent de déterminer une moyenne des cours de l'action ENGIE sur la période des 5 ans.
- **Si sur ces 60 relevés, certains relevés sont inférieurs au prix de référence**, alors ces relevés ne seront pas pris en compte et seront remplacés par le prix de référence pour le calcul de la moyenne. Ainsi cette moyenne est dite « protégée ».
- **Cette moyenne sera ensuite comparée au prix de référence** pour obtenir la hausse moyenne protégée sur la période.
- **À la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de déblocage anticipé**, vous recevrez la somme la plus élevée<sup>9</sup> entre :
  - votre apport personnel en euros + 24 fois la hausse moyenne protégée x le nombre de parts souscrites
  - et
  - votre apport personnel en euros capitalisé du rendement minimum garanti de 3 % par an.

<sup>7</sup> Sauf en cas de déblocage anticipé.

<sup>8</sup> Toutefois, en cas de dividende majoré perçu par le compartiment « LINK MULTIPLE INT 2024 », vous bénéficierez d'une amélioration de la performance à la sortie au titre de la part majorée du dividende.

<sup>9</sup> Avant impôts et cotisations sociales.

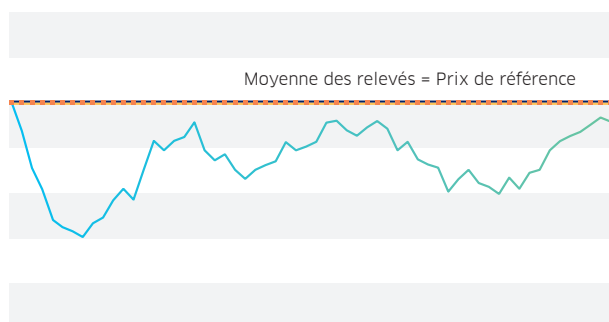
## ✓ COMMENT SONT CALCULÉS LA HAUSSE MOYENNE PROTÉGÉE ET LE GAIN ?

Hausse moyenne protégée = moyenne des relevés - prix de référence

À l'échéance, il y a plusieurs situations possibles dont les deux suivantes :

### CAS N°1

Si les relevés du cours de l'action sont tous en-dessous du prix de référence pendant toute la durée de l'opération



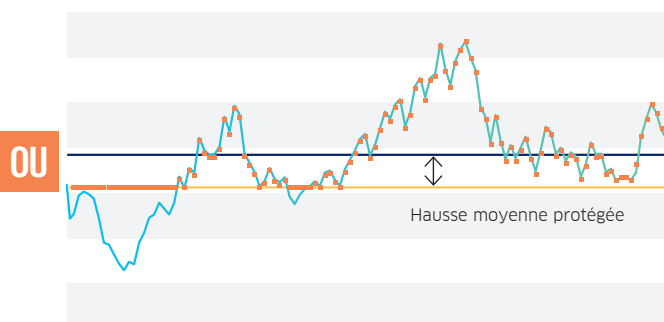
— Cours de l'action — Moyenne des relevés  
■ Relevés mensuels — Prix de référence

#### La hausse moyenne protégée est nulle :

Votre gain = 3 % par an capitalisé sur votre apport personnel en euros

### CAS N°2

Si les relevés du cours de l'action sont en tout ou partie au-dessus du prix de référence



— Cours de l'action — Moyenne des relevés  
■ Relevés mensuels — Prix de référence

#### La hausse moyenne protégée est positive :

Votre gain<sup>10</sup> = La somme la plus élevée entre :

- 24 x hausse moyenne protégée x nombre de parts souscrites
- et
- 3 % par an capitalisé sur votre apport personnel en euros

Ces exemples ont pour but d'illustrer le fonctionnement de la formule et ne préjugent pas des performances futures de l'action.



Un simulateur est à votre disposition sur <https://link.engie.com/2024>

## ✓ QUE DEVIENT VOTRE INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

En participant à Link Multiple, vous détenez des parts du compartiment « LINK MULTIPLE INT 2024 » du FCPE LINK INTERNATIONAL. À la fin des 5 ans de blocage, le compartiment « LINK MULTIPLE INT 2024 » sera fusionné dans le compartiment « LINK LIBERTY » du FCPE LINK INTERNATIONAL après accord préalable du conseil de surveillance. Vous serez consulté(e) au plus tard deux mois avant la date d'échéance pour faire connaître votre choix entre :

- le remboursement de vos avoirs, qui seront convertis dans votre devise sur la base du taux de change applicable à ce moment là, et
- le réinvestissement de vos avoirs dans le Compartiment « LINK LIBERTY » du FCPE LINK INTERNATIONAL.

En l'absence de réponse de votre part, vos avoirs seront maintenus dans le compartiment Link Multiple Int 2024 jusqu'à sa fusion dans le compartiment « LINK LIBERTY » du FCPE LINK INTERNATIONAL.

**Attention, en cas de réinvestissement de vos avoirs dans le compartiment « LINK LIBERTY » du FCPE LINK INTERNATIONAL, vous ne bénéficierez plus de la garantie en capital offerte par la formule Link Multiple à compter du réinvestissement.**

<sup>10</sup> En cas de dividende majoré perçu par le compartiment « LINK MULTIPLE INT 2024 », vous bénéficierez d'une amélioration de la performance à la sortie.

# LINK CLASSIC

EN PARTICIPANT À LINK CLASSIC, VOUS DÉTIENDREZ DES PARTS DU COMPARTIMENT « LINK CLASSIC 2024 » DU FCPE LINK INTERNATIONAL.



## ✓ EN PARTICIPANT À LINK CLASSIC, VOUS PROFITEZ :

### ■ D'une décote de 20 %

La décote de 20 % sur le prix de référence vous permet d'augmenter vos gains éventuels ou d'atténuer vos pertes éventuelles selon l'évolution du cours de l'action.

### ■ D'un abondement maximum de 500 €

Le Groupe complète votre apport personnel d'un abondement immédiat de 200 % jusqu'à 250 € investis.

Ainsi, si vous souscrivez 250 € dans Link Classic, vous recevrez un abondement brut de 500 €. Votre investissement initial (apport personnel + abondement) sera donc de 750 €.

**Nouveauté :** contrairement à Link 2022, les actions gratuites versées au titre de l'abondement ne seront pas livrées à l'issue d'une période de 5 ans (et sous réserve d'une condition de présence), mais seront livrées dans le FCPE dès la réalisation de l'opération (prévue le 7 novembre 2024).

Selon votre pays de résidence, l'abondement pourra être soumis à l'impôt sur le revenu et/ou aux contributions de sécurité sociale.



Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Supplément Local de votre pays disponible sur <https://link.engie.com/2024>



# Votre investissement bloqué 5 ans<sup>11</sup>

## ✓ GRÂCE À VOTRE INVESTISSEMENT, VOUS BÉNÉFICIEZ :

### ■ Des dividendes éventuels

Les éventuels dividendes et produits attachés à l'action seront réinvestis dans le compartiment « LINK CLASSIC 2024 » augmentant ainsi la valeur de votre investissement en actions ENGIE.

Après deux années de détention des actions, le compartiment « LINK CLASSIC 2024 » bénéficiera du dividende majoré de 10 % tel que prévu dans les statuts d'ENGIE, ce qui augmentera davantage vos avoirs.

### ■ D'un gain potentiel

L'éventuel gain<sup>12</sup> correspond à :

**prix de vente de vos parts valorisées selon le cours de l'action ENGIE - montant de votre investissement initial (apport personnel + abondement)<sup>13</sup>.**

**Votre gain potentiel tient compte des dividendes éventuels qui seront automatiquement réinvestis dans le FCPE et augmenteront la valeur de vos avoirs. Il dépend également de la fluctuation du taux de change entre l'euro et votre devise et pourra varier à la hausse comme à la baisse.**

## ✓ QUELLES SONT LES CONTREPARTIES DE LINK CLASSIQUE ?

- **Votre investissement suit le cours de l'action à la hausse comme à la baisse**, votre investissement comporte donc **un risque de perte en capital**.

En effet, en fonction du cours de l'action au moment du remboursement de vos avoirs, la valeur de ceux-ci pourrait être inférieure à votre apport personnel.

En conséquence, il vous est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne.

- **Votre investissement est bloqué 5 ans**, soit jusqu'au 6 novembre 2029 inclus, sauf en cas de déblocage anticipé.

- **La valeur de votre investissement dépendra également de la fluctuation du taux de change entre l'euro et votre devise et pourra varier à la hausse comme à la baisse.**

## ✓ QUE DEVIENT VOTRE INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

En participant à Link Classic, **vous détenez des parts du compartiment « LINK CLASSIC 2024 » du FCPE LINK INTERNATIONAL.**

À la fin des 5 ans de blocage, vous aurez le choix entre :

- conserver vos avoirs dans le compartiment « LINK CLASSIC 2024 » ; vos avoirs sont disponibles et vous avez notamment la possibilité d'en demander le remboursement total ou partiel à tout moment, et
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs, qui seront convertis dans votre devise sur la base du taux de change applicable à ce moment-là.



Un simulateur est à votre disposition sur <https://link.engie.com/2024>

<sup>11</sup> Sauf en cas de déblocage anticipé.

<sup>12</sup> Avant impôts et cotisations sociales.

<sup>13</sup> Ajusté, le cas échéant, de l'impact des impôts ou contributions sociales acquittés dans le cadre de Link Classic, tel que détaillé dans le Supplément Local.



# LES MODALITÉS



## ✓ QUI PEUT PARTICIPER ?

- **Tous les salariés** possédant un contrat de travail au 30 septembre 2024 avec une société adhérente au PEGI ENGIÉ et ayant à cette date au moins trois mois d'ancienneté, consécutifs ou non, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## ✓ QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

Pour connaître les moyens de paiement pour l'opération Link 2024, veuillez vous renseigner auprès de votre Link manager local.

## ✓ UN CADRE FISCAL PROPRE À VOTRE PAYS

Selon votre pays de résidence, vous pouvez être soumis à l'impôt sur le revenu et/ou aux contributions de sécurité sociale à différents moments de votre investissement dans Link 2024 (participation, versement des dividendes...).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Supplément local de votre pays disponible sur <https://link.engie.com/2024>.



## ✓ QUEL MONTANT POUVEZ-VOUS INVESTIR ?

Vous choisissez librement le montant que vous souhaitez investir dans Link, dans les limites suivantes :

### ■ Au minimum :

Votre apport personnel est au moins de 10 € dans chaque formule choisie (ou l'équivalent en devise locale selon le taux de change fixé le 23 septembre 2024).

### ■ Au maximum :

L'ensemble de vos versements dans Link 2024 ne doit pas dépasser 25 % de votre rémunération annuelle brute 2024 (y compris primes, bonus, etc.).

De plus, dans le cadre de la formule Link Multiple, le montant de votre apport personnel est limité à 1 000 € (ou l'équivalent en devise locale indiqué sur le site de souscription).

**Attention, pour déterminer si le plafond de 25 % de votre rémunération annuelle brute est atteint, vous devez prendre en compte :**

Versements volontaires dans **Link Classic** x 1

**+** Versements volontaires dans **Link Multiple** x 10

**≤** **25 % DE VOTRE RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2024**

### À noter :

Le taux de change définitif sera fixé le 23 septembre 2024, en même temps que le prix de souscription et vous sera communiqué avant l'ouverture de la période de révocation. Ce taux de change sera utilisé pour convertir votre investissement en euros. Cela dit, durant la période de réservation, un taux de change provisoire indicatif vous sera donné vous permettant de faire l'estimation du montant de votre investissement en euros (notamment aux fins du respect de la limite de 1 000 € d'apport personnel dans Link Multiple).



Un simulateur est à votre disposition sur le site <https://link.engie.com/2024> afin de vérifier que votre investissement dans Link 2024 ne dépasse pas la limite autorisée

## ✓ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURINVESTISSEMENT ?

Le nombre total d'actions proposé dans le cadre de Link 2024 est constitué d'une enveloppe globale de 14,2 millions d'actions (**l'enveloppe globale**)<sup>14</sup>, avec une sous-enveloppe de 105 millions d'euros pour la formule Link Multiple (**l'enveloppe Multiple**).

Pour chacune des enveloppes, si le total des demandes de souscription est supérieur au montant de l'enveloppe, **les demandes de souscriptions seront réduites** selon les modalités ci-dessous, en commençant en priorité par l'enveloppe Multiple.

Le montant de l'enveloppe concernée sera divisé par le nombre de participants dans cette enveloppe, afin d'obtenir un montant moyen en euros qui sera servi par participant (le **Montant Moyen Servi**) :

- Toutes les demandes d'un montant inférieur ou égal au Montant Moyen Servi seront intégralement servies ;
- Toutes les demandes d'un montant supérieur au Montant Moyen Servi seront servies dans un premier temps à hauteur du Montant Moyen Servi ;
- Il sera procédé dans un second temps, pour la partie du montant supérieur au Montant Moyen Servi, à une réduction proportionnelle par application d'un taux de service déterminé en fonction du montant restant à attribuer par rapport au montant demandé au-delà du Montant Moyen Servi.

En cas de dépassement de l'enveloppe globale, et si vous avez participé dans les deux formules, Link Classic et Link Multiple, la réduction sera effectuée au prorata de votre souscription dans chacune des formules.

## ✓ COMMENT PARTICIPER ?

- 1) **Connectez-vous** au site <https://link.engie.com/2024>
- 2) **Cliquez** sur le bouton « Participer à Link 2024 »
- 3) **Connectez-vous** grâce à vos identifiants
- 4) **Prenez connaissance des conditions juridiques de participation à Link**
- 5) **Remplissez l'écran de réservation** et n'oubliez pas de valider votre réservation
- 6) **Télécharger** votre confirmation de souscription

### ✓ PLUS D'INFORMATIONS

- Sur le site <https://link.engie.com/2024>,
- En vous adressant à votre Link manager.

<sup>14</sup> Pour l'application des règles de réduction, l'enveloppe globale en actions sera convertie en euros sur la base du prix de souscription.

# LE CALENDRIER



## 1 PÉRIODE DE RÉSERVATION : DU 6 AU 27 JUIN 2024 INCLUS

Vous pourrez effectuer votre réservation à prix inconnu sur le site <https://link.engie.com/2024>.

## 2 FIXATION DU PRIX DE RÉFÉRENCE ET DU PRIX DE SOUSCRIPTION D'UNE ACTION ENGIE ET DU TAUX DE CHANGE : LE 23 SEPTEMBRE 2024

Ils vous seront communiqués peu de temps avant l'ouverture de la période de révocation sur le site <https://link.engie.com/2024>, notamment.

## 3 PÉRIODE DE RÉVOCATION : DU 26 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUS

Vous pourrez annuler 100 % de votre réservation sur l'une ou les deux formules en ligne sur le site <https://link.engie.com/2024>. Pour chaque formule, les révocations partielles ne sont pas autorisées.

À l'issue de cette période et en l'absence de révocation, votre réservation sera considérée comme une participation définitive et irrévocable.

À noter :

*Durant cette période, si vous n'avez pas fait de réservation, vous pourrez encore participer à Link 2024 mais avec des plafonds inférieurs à ceux applicables pendant la période de réservation :*

- une limite globale de 2,5 % de votre rémunération annuelle brute 2024 (en incluant le complément bancaire de 9 fois l'apport personnel dans le cadre de la formule Link Multiple), et
- le montant de votre apport personnel dans Link Multiple est limité à 100.

## 4 RÉALISATION DE L'OPÉRATION : LE 7 NOVEMBRE 2024

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, Amundi ESR, le teneur de compte du PEGI ENGIE, vous adressera une confirmation de votre investissement comportant le nombre de vos parts du FCPE LINK INTERNATIONAL dans chaque compartiment correspondant à chaque formule.

### **AVERTISSEMENT « U.S. PERSON » :**

Le FCPE LINK INTERNATIONAL n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au règlement du FCPE LINK INTERNATIONAL et le site internet de la Société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### **MESURES SPÉCIFIQUES À LA RUSSIE ET À LA BIÉLORUSSIE**

En raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyen(ne)s ni aux résident(e)s de Russie ou de Biélorussie, sauf dans les conditions suivantes :

- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) russe, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats ;
- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) biélorusse, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats membres.

### **ENGIE**

1, pl. Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche  
92930 Paris La Défense Cedex, France

[www.engie.com](http://www.engie.com)

### **AVERTISSEMENT « U.S. PERSON » :**

Le FCPE LINK FRANCE n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement du FCPE LINK FRANCE et le site internet de la Société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### **MESURES SPÉCIFIQUES À LA RUSSIE ET À LA BIÉLORUSSIE**

En raison des sanctions imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyen(ne)s ni aux résident(e)s de Russie ou de Biélorussie, sauf dans les conditions suivantes :

- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) russe, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats ;
- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) biélorusse, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne, ou est titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces Etats membres.

### **ENGIE**

1, pl. Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche  
92930 Paris La Défense Cedex, France

[www.engie.com](http://www.engie.com)